

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mars 2015

---

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -  
(N° 2585)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 473

présenté par  
M. Dhuicq  
-----

**ARTICLE 10**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le terme de personne de confiance me semble floue et mal défini, variable au cours du temps d'une vie. L'article fait penser au conseil de famille des hospitalisations sous-contraintes qui n'est pas clairement défini.